

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de CHAUMONT EN VEXIN

2, rue François de Lubersac
60110 CORBEIL-CERF
Tél. : 03 44 22 62 53
Fax : 03 44 02 76 79
mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

COMMUNE DE CORBEIL-CERF

***COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2016 A 20 H 30***

Etaient présents :

Monsieur Laurent CHEVALLIER, Maire
Messieurs Luc SOENEN, Sylvain DUCLAY, adjoints
Madame Myriam HEDOUIN, Adjointe
Messieurs Cyril FLECHY, Michel GUILLON
Mesdames Denise MINIER

Excusées :

Madame Geneviève SZCZYSZEK donne pouvoir à Monsieur Luc SOENEN
Madame Florence ROGER donne pouvoir à Madame Denise MINIER
Madame Dominique BRIL donne pouvoir à Monsieur Sylvain DUCLAY

Absente :

Mme Stéphanie MORIN

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain DUCLAY a été élu secrétaire de séance

CIMETIERE – PRIX DES CONCESSIONS 1 x 1 m

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité de fixer le prix des concessions de cimetière de dimension 1 x 1 m de la façon suivante :

30 ans	100 €
50 ans	150 €

Pour toutes les personnes domiciliées ou redevables d'impôts sur la commune.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES-NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS
A LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)**

Suite à la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sablons, dans sa séance du 23 juin 2016 pour la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), sur son territoire, le Conseil Municipal propose deux représentants pour la Commune de CORBEIL-CERF pour siéger à la CIL :

- Monsieur Sylvain DUCLAY : titulaire
- Monsieur Michel GUILLON : suppléant

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité d'accepter la candidature des représentants proposés.

URBANISME-PROJET PARKING DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de créer un parking public, financé par la Communauté de Communes, pour faciliter l'accès au bus scolaire et permettre un stationnement plus aisé aux riverains.

Monsieur le Maire propose deux projets à présenter à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE**, à 8 voix pour et une contre, le projet n° 1.

URBANISME-PROJET « LES LONGERES DE LA COLLINIÈRE »

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de faire construire 6 maisons individuelles sur la parcelle A 211, après acquisition des terrains appartenant aux consorts DEVAUX/CAILLAREC/GREMMEL/GUILLON, afin de constituer une réserve foncière. Monsieur le Maire propose de faire intervenir la société A3D, pour la division des terrains et de faire réaliser la construction des maisons l'une après l'autre par un constructeur de maisons individuelles. Il conviendra également de créer une route avec l'aide du SMEPS et du SMAS.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE**, à l'unanimité, le projet exposé par Monsieur le Maire.

ASSOCIATIONS-SUBVENTIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Association des CORBEISSARTIENS	600 €
ACPG CATM	200 €
VMEH	170 €

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Pour une meilleure organisation de la distribution des colis de Noël aux enfants de CORBEIL-CERF, et une meilleure gestion de la liste des enfants scolarisés, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal que les parents inscrivent leurs enfants à la Mairie de CORBEIL-CERF, avant toute inscription auprès d'un établissement scolaire à la rentrée 2017-2018, afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un cadeau de Noël.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, la décision de Monsieur le Maire.

TRAVAUX :

- ERDF : RESEAUX ELECTRIFICATIONS BASSE-TENSION

Après une mise en haute tension des réseaux d'électrification, le SE 60 procède maintenant à une mise en basse-tension. Ceux-ci suivent leurs cours.

- EGLISE

Les travaux de l'église sont retardés par le gel.

COMPTABILITE – M14 – BUDGET 2016 – MODIFICATION BUDGETAIRE EN FONCTIONNEMENT

Afin de régulariser la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité, de modifier le Budget Primitif 2016 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap)

678- (67) Autres charges exceptionnelles	-418 €
73925- (014) Fonds péréquation des ressources	+418 €

COMPTABILITE – M14 – BUDGET 2016 – MODIFICATION BUDGETAIRE EN INVESTISSEMENT

Afin de régulariser la vente de la parcelle cadastrée A 507, pour une surface de 7a72ca, sur laquelle est édifié le garage municipal, désaffecté du domaine public, et d'intégrer le terrain qui ne figurait pas à l'actif, **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité, de comptabiliser les opérations d'ordre de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap)

2138- (041) Autres constructions	+ 120 000 €
----------------------------------	-------------

Recettes

1328- (041) Autres	+ 120 000 €
--------------------	-------------

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS- MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire présente la délibération n° 110/2016 du Conseil Communautaire du 17 novembre dernier portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons. La nouvelle rédaction des statuts serait la suivante :

Aménagement de l'espace

Elaboration, mise en place, suivi, modifications et révisions d'un schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.)

ZAC d'intérêt communautaire (ZA Meressan – Méru et Esches)

Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire,

Développement économique

Création, aménagement, gestion et commercialisation l'ensemble des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique du territoire de la Communauté de Communes des Sablons.

Ces zones d'activité ont fait l'objet du recensement suivant :

ZA Les Vallées (Amblainville)

Za La Reine Blanche (Lormaison et Saint-Crépin Ibouvillers)

ZA Meressan (Méru et Esches)

ZA d'Ivry-le-Temple

ZA Les Marquises (Méru)

Friche industrielle Norinco à Méru

ZA d'Outreville à Bornel
ZI d'Angleterre à Andeville
ZI de Saint-Crépin Ibouvillers
ZI de Corbeil-Cerf (zone à créer)
ZA d'Amblainville
ZA d'Hénonville
ZA du Vignoru à Esches
ZI d'Esches
ZI de Méru

Promotion du territoire, accueil, accompagnement et soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement de celles existantes,
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
Actions et opérations de soutien au développement du commerce et de l'artisanat de type F.I.S.A.C

Environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés,
Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de ressource en eau,
Eau potable : Etudes, gestion, réalisation des travaux des infrastructures du service d'eau potable.
Assainissement :
Etude, gestion, réalisation des travaux et contrôle des installations prévues au zonage pour l'assainissement collectif,
Suivi technique et contrôles de l'assainissement non collectif (Service Public de l'Assainissement collectif).
Entretien des installations d'assainissement non collectif : vidange des fosses et traitement des boues.
Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
Etude, gestion, réalisation des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Voirie et transports

Entretien, aménagement et renforcement de la voirie communale existante hors agglomération (y compris accotements et signalisation) et classée comme telle dans le schéma des voiries intercommunales annexé aux présents statuts,

Entretien, aménagement et renforcement des voiries internes et autres réseaux dans les zones d'activité visées à l'article « développement économique » sauf pour les équipements déjà existant au moment du transfert de compétence.

Mise en place et gestion des services de transports collectifs urbains et interurbains avec le dispositif « Sablons Bus ».

Aménagement et financement d'équipements et d'infrastructures de transport : plateformes multimodales de Méru, Bornel et de la gare d'Esches – Amblainville.

Aménagement routier de sécurité desservant des équipements publics supra communaux ou favorisant l'implantation ou l'extension d'entreprises créatrices d'emplois sur le territoire des Sablons.

Aménagement des liaisons douces entre les communes de la Communauté de Communes ou entre une commune et ses hameaux (prise en charge des travaux uniquement en dehors des agglomérations).

Aménagement d'une aire de stationnement en centre-ville de Méru (rue Diderot) visant à favoriser l'accès aux commerces de proximité et aux services publics.

Habitat et logement

Programme local de l'habitat,
Procédures intercommunales d'amélioration de l'habitat existant.
Mise en place de la conférence intercommunale sur le logement.

Education - Formation

Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département,
Soutien aux actions pédagogiques, éducatives, sportives et culturelles menées dans le cadre des collèges et des lycées implantés sur le territoire des Sablons,
Echanges culturels et linguistiques avec la Commune de Modica (Sicile).

Secours et lutte contre l'incendie

Contribution légale aux services de secours et de lutte contre l'incendie

Développement culturel et patrimoine

Investissements et travaux liés à la restauration de l'ensemble des églises du territoire des Sablons ainsi qu'aux autres édifices suivants :
Châteaux d'Esches, d'Hénonville et d'Andeville
Mairies de Lormaison et de Méru
Calvaires d'Andeville, de Fosseuse, d'Ivry le Temple, de Montherlant et de Resson l'Abbaye
Lavoires de Fosseuse et de Monts
Tour des Conti de Méru
Réalisation et gestion des musées
Réalisation et gestion d'une salle polyvalente à vocation intercommunale à Méru
Réalisation et gestion d'un hôtel – restaurant sur le site du Musée de la Nacre et de la Tabletterie à Méru

Equipements sportifs

Construction, entretien et gestion des équipements sportifs suivants :
Piscine Aquoise
Gymnase des Sablons
Gymnase du Thelle
Piste d'athlétisme à Méru
Terrain de tennis couvert à Andeville
Parc des sports de Saint-Crépin Ibouvillers
Gymnase de Fresneaux Montchevreuil
Nouveau gymnase d'Amblainville
Nouveau gymnase de Méru
Nouveau gymnase de Bornel
Local pour le rugby club de Méru

Services et affaires sociales

Service de portage des repas à domicile en faveur des personnes âgées ou handicapées,
Financement de l'association « Les Cheveux d'Or des Sablons »

Equipement et service publics

Construction et gestion de :

Maison des associations à Fosseuse.

Salle multifonction de Lormaison

Aménagement et construction des locaux de la gendarmerie Nationale à Saint-Crépin Ibouvillers

Salle de vie locale à Chavençon et Ressons l'Abbaye.

Salles multifonctions de Villeneuve les Sablons et Ivry le Temple

Déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Sablons

Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Mise en place de la vidéo protection sur les équipements intercommunaux en lien avec le réseau de vidéo protection communale

Tourisme et coopération internationale

Création et soutien à l'office de tourisme des Sablons en Pays de Nacre

Développement d'une politique de coopération internationale avec la ville de MODICA (Sicile)

Mise en place de circuits touristiques et organisation et soutien de manifestations exceptionnelles

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la prise de nouvelles compétences par la Communauté de Communes des Sablons est décidée par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de la Communauté de Communes (deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population).

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur le ou les transferts proposés ; à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver la modification des statuts telle qu'elle résulte de la délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons conformément à la délibération n° 110/2016 du Conseil Communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal projettent d'amener l'eau au milieu du cimetière et de placer un banc pour permettre aux administrés de s'asseoir pour se recueillir.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal projettent également de créer un jardin du souvenir.

Voir pour régler le problème des oiseaux pris au piège par les grilles en haut de l'église.

La séance est levée à 22 h 25.

Le Maire,
Laurent CHEVALLIER

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas encore été fixée.

RAPPEL : toutes les réunions du Conseil MUNICIPAL sont ouvertes au public